



COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL DU 25 MARS 2023

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Gil AVEROUS, Didier BARACHET, Éric BERGOUGNAN, Patrice BOIRON, Francis DAILLY, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Thierry EUMONT-CAMUS, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Chantal MONJOINT, Jean-Michel MOREAU, Jean-Pierre NANDILLON, Patrice PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, François RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Dominique TOURRES

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre PASCAUD à Eric CHALMAIN

Etaient absents et excusés

Pierre CHARON, Claire DE TARLE, Nathalie DIOT, Alexandre FILLONNEAU, Tony IMBERT, Annabelle LELONG, Valentin MATHEY, Gilles NEMPONT, Christophe VANDAELE

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Budget Primitif 2023
- Emprunts pour les travaux du centre de tri
- Versement de l'intéressement aux performances à destination des personnels techniques de la société EVOL'UTOM
- Entente intercommunale – Coût 2023
- Bilan des actions de communication 2022 et perspectives 2023
- Revalorisation de l'allocation forfaitaire de télétravail
- Création de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et nomination des membres



M. Eric CHALMAIN

Mme Virginie ALAUME est désignée secrétaire de séance.

J'ai un pouvoir :

- Jean-Pierre PASCAUD à Eric CHALMAIN

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 DECEMBRE 2022

M. Eric CHALMAIN

Y at-il des remarques ?

Vote à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Mme Delphine GENESTE

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, qui corrobore les résultats du Compte Administratif 2022.

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour 2022 par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve, d'approuver le compte de gestion 2022 et de donner pouvoir au Président pour signer le compte de gestion 2022 du Trésorier Principal et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2022.

M. Eric CHALMAIN

Y a-t-il questions ? On peut passer au vote ?

Vote à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE DE RESULTATS 2022

Mme Delphine GENESTE

Section de fonctionnement :

Sur la section de fonctionnement, le total des dépenses se porte à 7 575 055.24€. La majeure partie concerne les charges d'exploitation avec COVED et SUEZ à hauteur de 85%.

Exceptés les amortissements qui représentent 11% du budget, les autres charges (personnels, Elus, financières...) représentent chacune entre 1% et 2%.

Concernant les recettes de fonctionnement, le total se porte à 9 150 309.15€ (hors excédent reporté). Elles proviennent essentiellement de la participation des communes (56%), puis de la vente des matériaux et des soutiens des Eco-organismes (38%). Les autres recettes (nouveaux apporteurs, remboursements quai de transfert...) représentent 6% du budget.



Au global, sur la section de fonctionnement, le résultat de clôture est de 1 575 253.91€.

Section d'investissement :

Le total des dépenses en investissement se porte à 1 538 700.41€ et concernent essentiellement les travaux du centre de tri (44%), le remboursement de l'emprunt (33%).

Les recettes sont à hauteur de 1 493 424.10€ et sont constituées majoritairement des amortissements et de l'excédent de fonctionnement 2021 (73%). Le FCTVA vient compléter la section.

Au final, sur la section d'investissement, le résultat de clôture est de – 45 276.31€.

Avez-vous des questions ?

M. le Président est invité à sortir pour le vote du compte administratif.

Vote à l'unanimité.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Mme Delphine GENESTE

Sur la section de fonctionnement, l'excédent reporté est de 867 596.63€ auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 de 1 575 253.91€, soit un résultat final de 2 442 850.54€.

Sur la section d'investissement, le résultat reporté de 2021 est de 8 481 262.57€ auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 de – 45 276.31€ soit un résultat de clôture de 8 435 986.26€.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 259 398.04€ sur la section d'investissement ;
- 2 183 452.50€ sur la section de fonctionnement.

M. Eric CHALMAIN

On passe au vote.

Vote à l'unanimité.

5. BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Delphine GENESTE

Section de fonctionnement :

En dépenses, il vous est proposé le montant de 11 619 865€.

L'augmentation est essentiellement due au chapitre 011 tenant compte de l'augmentation des charges d'exploitation SUEZ/COVED suite au volume plus important des tonnages traités entre autres, au renouvellement du marché d'enfouissement et à la solution de traitement intermédiaire à venir durant les travaux du centre de tri.

Les autres chapitres de dépenses restent stables par rapport à 2022, excepté le 012 au regard du recrutement d'un agent non-titulaire en renfort.



Concernant les recettes avec une inscription à hauteur de 11 619 865€, 2 postes sont en augmentation :

- La vente des produits et soutiens.
- Les nouveaux apporteurs dans le cadre de l'Entente intercommunale puisque davantage de tonnages sont traités cette année associés à la refacturation de la prestation d'externalisation durant la phase d'arrêt du process.

Section d'investissement :

La proposition se porte à 14 053 046.37€.

Les principales dépenses d'investissement vont concerner les travaux de modernisation du centre de tri.

Sur les recettes, on retrouve l'excédent de fonctionnement voté en amont, le solde d'exécution reporté, le FCTVA, les amortissements. Pour équilibrer cette section, nous avons inscrit un emprunt à hauteur de 4 000 000€ pour les travaux du centre de tri.

Etat de la dette :

Un emprunt de 5 600 000€ avait été contracté, au 31/12/2023, il restera un capital de 1 060 606.32€ à rembourser.

M. Eric CHALMAIN

Y a-t-il questions ?

On peut passer au vote ?

Vote à l'unanimité.

6. EMPRUNTS POUR LES TRAVAUX

Mme Delphine GENESTE

Nous avons un montant initial de travaux de 7 850 000 € HT ; deux avenants portent aujourd'hui le coût HT à 8 436 647.26 €.

Comme énoncé lors de la présentation du BP 2023, l'opération fait l'objet de deux subventions :

- CITEO : 700 000 €
- ADEME : 432 211.14 €

Compte-tenu de l'importance de l'investissement, il est prévu de financer ces travaux en couvrant les dépenses par un autofinancement de 3 804 436.12€ et en faisant appel à un financement externe à hauteur de 3 500 000€.

Plusieurs établissements financiers ont été contactés (La Banque Postale, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et la Banque des Territoires) afin de recueillir les meilleures offres.

Ainsi, il vous est proposé un financement en 2 temps:

- Un emprunt de 10 ans de 1 500 000€ pour participer au financement du process dont la durée de vie est limitée ;
- Un emprunt sur 20 ans, à hauteur de 2 000 000€ pour la partie bâti, VRD, génie civil.



Pour l'emprunt de 1 500 000€, la Caisse d'Épargne est celle qui se positionne le mieux, avec un taux fixe à 3.20%.

Pour les 2 000 000€ sur 20 ans, il nous faut réajuster les offres auprès des organismes bancaires. A noter que sur l'enveloppe de 2.5M€, le Crédit Agricole propose de meilleures conditions.

Pour sécuriser le budget, nous optons pour du taux fixe. Cette option nous permettra de renégocier notre prêt si les taux venaient à diminuer.

Enfin, notre attention se porte sur le remboursement jusqu'à 2026 car nous avons encore l'emprunt de la modernisation de 2015 qui court.

Avez-vous des questions ?

M. Michel GEORJON

Le Crédit agricole propose des annuités dégressives ce qui permet de réduire le coût du crédit.

M. Eric CHALMAIN

Vote à l'unanimité.

7. VERSEMENT DE L'INTERESSEMENT AUX PERFORMANCE A DESTINATION DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA SOCIETE EVOL'UTOM

M. Eric CHALMAIN

Le rapport concerne le versement de l'intéressement aux personnels de tri, non-cadres, de la Société COVED.

Conditionné à l'atteinte des performances des taux de captation des matériaux, l'intéressement représente 5% des estimations des soutiens de CITEO au titre de l'année N-1, dans la limite de 80 000€.

Concernant les performances contractualisées, l'ensemble des taux de captation sont atteints. Ainsi, l'intéressement à verser au titre de 2022 est de 80 000€, soit 100% du montant total.

Traditionnellement versé en juillet de l'année N+1, il est proposé de procéder au versement d'un acompte de 25 000€ dès avril 2023 à destination des valoristes. En effet, courant 2022, compte-tenu des travaux à venir et dans l'objectif de ne pas à avoir un supporter de chômage technique, il a été demandé aux valoristes d'effectuer de nombreuses heures supplémentaires et de suspendre la prise de leurs congés annuels acquis.

Avez-vous des questions ? On passe au vote.

Vote à l'unanimité.

8. ENTENTE INTERCOMMUNALE – COUTS 2023

M. Eric CHALMAIN

Depuis 2020, l'Entente Intercommunale a été créée dans l'objectif de traiter les déchets de collectivités non-adhérentes au SYTOM, mais qui se retrouvent sans solution.



Pour l'année 2023, il convient de définir le coût des prestations à facturer en s'appuyant sur le compte administratif 2022.

Compte-tenu des travaux d'extension et de modernisation du centre de tri et plus particulièrement de la phase d'arrêt du process durant 2 à 3 mois, le coût proposé ci-après ne sera appliqué sur la totalité de l'année.

Durant cette phase transitoire de traitement, chaque collectivité paiera, au regard de ses tonnages, le coût réel de traitement augmenté de la part fixe de notre contrat d'exploitation actuel.

Par ailleurs, pour le calcul du coût 2023, plusieurs éléments contextuels ont été considérés :

- ✓ L'augmentation du coût de l'énergie et plus particulièrement l'électricité (augmentation de 70 à 264 €/Mwh) ;
- ✓ La quote-part du temps de travail des agents du SYTOM sur le projet du centre de tri qui nécessite une adaptation des règles de ventilation des charges de structure ;
- ✓ Le principe de prudence sur nos recettes, qui tend à limiter la prévision de celles-ci à un niveau moyen établi sur les années précédentes.

Ainsi, pour 2023, le coût de traitement s'élève à 141.95 € par tonne entrante. Ce montant reste stable par rapport à 2022 alors que la TGAP a augmenté de 11€.

Enfin, dans le cadre du passage aux extensions des consignes de tri, des caractérisations spécifiques au flux « petit aluminium » sont nécessaires. Cela représente un surcoût de 6,42€, soit un montant de 93,22€ l'unité.

Avez-vous des questions ?

Vote à l'unanimité.

9. BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2022 ET PERSPECTIVES 2023

M. Michel GEORJON

Avant de débuter, je tiens à vous présenter Mme Charlène BARRAUD qui est venue renforcer l'équipe depuis juillet 2022, en CDD. Il vous sera proposé au prochain comité de délibérer sur la poursuite ou non de ce poste au sein du SYTOM.

En 2022, 413 personnes ont pu bénéficier d'une visite du centre de tri. Cette action sera à renforcer dès lors que la modernisation du centre aura été faite.

Par ailleurs, 3 990 élèves ont été sensibilisés représentant 60 établissements scolaires différents et 363 personnes lors de manifestations publiques.

Concernant l'amélioration du geste de tri, un peu plus de 3 200 usagers ont été sensibilisés. Le travail vers les usagers des habitats collectifs est colossal avec des résultats qui ne sont pas forcément à la hauteur de l'investissement.

En ce qui concerne les nouveaux outils mis en place, il y a eu la création d'affiches pour les manifestations éphémères tels que les marchés gourmands par exemple, la dépersonnalisation des outils afin de pouvoir les transmettre à toutes les collectivités et la création d'un escape game.

Au final, en 2022, ce sont 8 150 personnes sensibilisées. Par ailleurs, il y a eu 8 missions sur la prévention de la production des déchets, 3 missions pour la réduction à la source des biodéchets, 11



missions relatives à l'éducation du geste de tri et 3 missions pour l'élaboration de nouveaux outils de communication.

Forts de ce travail, en 2023, il est proposé de :

- Poursuivre les actions en milieu scolaire et auprès des partenaires sociaux
- Continuer la mise à jour et la création des outils de communication
- Mettre en place des indicateurs de suivi des missions
- Mettre en place des actions visant à réduire les erreurs de tri pour le hors foyer.

10. REVALORISATION DE L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL

M. Michel GEORJON

Via un arrêté, depuis le 1^{er} janvier 2023, le montant du " forfait télétravail " est fixé à 2,88 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44 € par an.

Il vous est proposé d'approuver cette revalorisation.

M. Eric CHALMAIN

On passe au vote ?

Vote à l'unanimité.

11. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. Eric CHALMAIN

Dans le cadre de la réflexion engagée par les collectivités membres de l'entente intercommunale autour de l'opportunité de créer une unité de traitement des OMR sur le territoire, il apparaît indispensable dans le cadre du SRADDET de la région Centre-Val de Loire, de mettre en place toutes les mesures possibles visant à réduire les déchets ménagers et assimilés avant de pouvoir solliciter une autorisation de création d'une nouvelle structure de traitement.

Je rappelle que l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets.

Dans le cadre PLPDMA, il convient de mettre en place une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES).

La composition de la Commission est libre et doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets.

Dans cette optique, il vous est proposé la constitution des collèges suivants :

- ✓ Collège 1 – Représentants Elus collectivités
- ✓ Collège 2 – Représentants de l'Etat, des Collectivités et des Institutions
- ✓ Collège 3 – Représentant de la Société civile.



Il vous est proposé d'approuver l'élaboration d'un Plan Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ainsi que la création et la composition des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Vous avez des questions ?

Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Michel GEORJON

Nous tenions en conclusion à vous faire part de financements CITEO à destination des collectivités ayant la compétence propreté, salubrité publique.

Une enveloppe est destinée pour le hors-foyer, la seconde pour les déchets abandonnés. Plus d'information sur le site de CITEO à compter d'avril.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN